

Madame,

Lors de sa séance plénière du 13 octobre 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée pour une mission de conseils méthodologiques au Conseil départemental du Calvados, dans le cadre de son Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général emportant des enjeux locaux environnementaux et d'équité territoriale fondamentaux et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée **en application de l'article L.121-1** du Code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP « **conseille à leur demande** les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage ou personnes publique responsable sur toute question relative à la participation du public, tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet ». Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, peut préciser les points sur lesquels elle est le plus attentive, précise le périmètre de votre mission, ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

L'élaboration de vos conseils méthodologiques se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Rappel du contexte et demande du Syndicat mixte et du Grand Site

Le Département du Calvados saisit la CNDP d'une demande de conseil méthodologique sur la concertation à mettre en œuvre autour de son PTGE. Le Département est en amont de la procédure, soit avant le stade du diagnostic, et indique dans son dossier qu'il souhaite que le ou la garant.e soit un conseil pour cadrer en amont la participation du public, aider à concevoir la démarche de participation, accompagner en phase de déroulement, et fournir un avis ex-post sur la qualité du dispositif.

Votre **mission vise la production de conseils méthodologique au fur et à mesure de la démarche du MO** selon un fonctionnement qu'il s'agira de définir avec lui. Etant donné le besoin observé sur de nombreuses autres missions de conseil de

Mme Alice PFEIFFER
Garante de la mission de conseil méthodologique
PTGE Calvados (CD du Calvados)

donner du rythme aux échanges, il s'agira dans un premier temps de vous concentrer sur la phase de préparation de la démarche.

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Pour construire ces conseils, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin d'**identifier avec précision ce qui peut faire débat**, sachant que ce sujet est particulièrement prégnant en ce moment. En effet, la CNDP est saisie de nombreux PTGE, pour lesquels vous pouvez échanger avec les garants responsables de la même mission que vous.

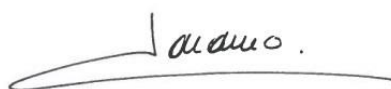
Seule cette compréhension fine des enjeux vous permettra de fonder vos conseils au MO sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils à mettre en place afin de recréer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives à ce projet. Vous pouvez être présents dans autant d'instances et de contextes que vous le jugerez opportun, car votre mission vise la production d'un avis méthodologique, pour lequel il vous faut atteindre cette compréhension globale.

Vous pouvez également **demandeur la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données**, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet et rendant accessible les modalités de participation est à produire par le MO est à diffuser de façon adaptée au contexte. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, en tant que de besoin.

Il s'agit par votre étude de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyens. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyens et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Suivant le cadrage qu'il sera fait de votre mission en amont de la démarche, votre contribution pourra donner lieu à des productions successives ayant vocation à être rendues publiques. A la date anniversaire de votre mission, vous voudrez bien remettre un rapport intermédiaire à la CNDP, la mission devant se clore par la remise de votre bilan de garant.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO

=